**REGLEMENT :**

Le comité des fêtes se réserve le droit d'arrêter les inscriptions dès que les emplacements seront tous réservés :

**Les dossiers complets sont traités dès réception.**

**Toute réservation incomplète ne sera pas prise en compte.**

**Dès réception du courrier, la réservation sera enregistrée.**

Les objets exposés et biens personnels **ne sont en aucun cas sous la responsabilité des organisateurs.**

**Des poubelles seront mises à dispositions des exposants et des visiteurs, veuillez respecter la propreté des lieux.**

**Les emplacements seront distribués de 6h00 à 8h00. Aucun départ ne sera autorisé pour des raisons de sécurité avant 17h sauf cas de force majeure.**

**Si toutefois les organisateurs décident d'annuler la manifestation les inscriptions seront remboursées aux participants.**

**La vente de boisson et de restauration est strictement réservée à l'association organisatrice.**

**Les exposants devront avoir pris connaissance du présent règlement à la suite de quoi aucune réclamation ne sera acceptée par les organisateurs.**

**BUVETTE ET RESTAURATION SUR PLACE**

**IMPRIMER PAR NOS SOINS NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE**

## BULLETIN INSCRIPTION VIDE GRENIER

COMITE DES fêtes de SERVIES (SERVIES ANIMATION )

26 avril 2026

Nom et Prénom Adresse Postale :

Code Postal : Commune :

Téléphone :

Adresse Mail :

Plaque d'immatriculation du Véhicule :

Le paiement des emplacements devra être joint lors de l'inscription, ainsi que la photocopie de la pièce d'identité, de la plaque d'immatriculation et l'attestation sur l'honneur dûment remplie.

Réservations : 2€ le mètre

Total mètre : x 2€ =

Je certifie sur l'honneur ne participer qu'à deux manifestations de même nature au cours de l'année, conformément à l'article 4 du décret n°2009 du 7 janvier 2009.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Le A

Signature :

Renseignement uniquement au 06 70 41 40 43

Réservation à envoyer ou à déposer à SERVIES ANIMATION Place du 19 Mars 1962 81220 SERVIES

Règlement obligatoire à l'inscription par chèque à l'ordre de SERVIES ANIMATION